

Île-de-France, Seine-Saint-Denis
Neuilly-sur-Marne
rue du 19-mars-1962

Salle omnisports Marcel-Cerdan

Références du dossier

Numéro de dossier : IA93001100

Date de l'enquête initiale : 2023

Date(s) de rédaction : 2024

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Architectures du sport en Ile-de-France

Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : gymnase

Compléments de localisation

Milieu d'implantation :

Références cadastrales : . 2023 AL 407 Informations d'accès en transport en commun : Bus 203, 303 - Cimetière / Bus 127 - Place des Victoire / RER A - Neuilly-Plaisance

Historique

Sous la V^e République, la France connaît un contexte de croissance économique et démographique exceptionnel, conduisant à la construction massive de logements et d'équipements sur tout le territoire. Dans le département de la Seine-Saint-Denis, particulièrement touché par l'explosion démographique des Trente Glorieuses, de nombreux grands ensembles sortent de terre à partir des années 1950, dans le cadre de vastes opérations d'urbanisme. Ainsi, la ville de Neuilly-sur-Marne connaît de grandes transformations urbaines au milieu des années 1960 sous la mandature de Raymond Chassagne avec la construction de la cité des Fauvettes (1965-1976), menée par la SEMEASO (Société d'Economie Mixte pour l'Équipement et l'Aménagement de la Seine-et-Oise) et l'architecte-urbaniste Claude Le Goas, alors également en charge de la rénovation urbaine de Montreuil, Bagnolet, Bobigny ou encore Malakoff. Ce quartier, partiellement édifié sur dalle, est constitué de tours et barres abritant 3 000 logements, doublant ainsi la population de Neuilly-sur-Marne. L'opération urbaine de Le Goas doit également comprendre des équipements scolaires, sociaux, commerciaux et sportifs à destination de la nouvelle population nocéenne. Concernant les édifices sportifs, l'architecte dessine les plans d'un gymnase et d'une patinoire olympique pour la SEMEASO, tandis que la municipalité choisit un plan-type économique du secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports pour la piscine : le modèle Plein-Soleil, proposé par Legrand, Rabinel et Debouit.

Le gymnase, ou salle omnisports Marcel-Cerdan, est implanté au sud du quartier des Fauvettes, à la jonction avec le secteur pavillonnaire de Neuilly-sur-Marne. Il est construit en 1972-1973 sur un terrain mitoyen de la chaufferie également bâtie par Claude Le Goas et sera rejoint en 1975 par la piscine Plein-Soleil, élevée juste en face, formant un ensemble sportif cohérent. La salle Marcel-Cerdan est entièrement édifée en béton, sur un plan carré. Deux volumes inégaux divisent le bâtiment, dont le profil courbe de la toiture permet l'évacuation des eaux pluviales à la jonction des deux espaces, correspondant au couloir d'entrée. La toiture est constituée de demi-coques de béton concaves permettant une grande portée intérieure, rejointes par des coques de polyester convexes, afin d'éclairer naturellement le gymnase.

Les façades du gymnase sont caractéristiques des recherches architecturales et esthétiques des années 1960-1970 notamment dans le traitement architectonique du béton : les façades avant et arrière jouent sur les textures du béton strié et rainuré grâce à des motifs graphiques, tandis que les façades latérales présentent des travées de panneaux de béton moulé aux reliefs géométriques. Ces façades latérales, élevées sur un plan oblique, sont dotées de baies verticales prolongeant les coques en polyester de la toiture. La partie inférieure de la façade ouest, autrefois traitée en galerie ouverte, puis comblée au début des années 1990, comporte aujourd'hui des portes et baies vitrées permettant l'accès à la salle de musculation

et sont ponctuées de petites baies losangiques. Enfin, accentuant le caractère graphique des volumes, les façades avant et arrière sont pourvues de grands auvents de béton au profil découpé, permettant l'accès à couvert au couloir d'entrée. Les deux entrées sont précédées d'un escalier suspendu bien que l'entrée principale soit doublée d'une rampe d'accès, accentuant l'asymétrie de la façade.

Les caractéristiques techniques et esthétiques de la salle Marcel-Cerdan, particulièrement remarquables, sont emblématiques de l'œuvre de Claude Le Goas et plus largement des expérimentations formelles et structurelles des Trente Glorieuses, en particulier dans l'assemblage des volumes et le traitement du béton. Ainsi, en 2023, la salle omnisports Marcel-Cerdan se voit attribuer le label « Architecture contemporaine remarquable » (ACR) par le ministère de la Culture.

Période(s) principale(s) : 3e quart 20e siècle

Dates : 1973 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre : Le Goas Claude (architecte, attribution par source, attribution par source, attribution par source), commune de Neuilly-sur-Marne (maître d'ouvrage, attribution par source), SEMEASO (maître d'ouvrage délégué, attribution par source)

Statut, intérêt et protection

Label ACR 2023 ; 1 ; 4 ; 6

Statut de la propriété : propriété publique

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Les architectures des sports en Ile-de-France (IA00141472)

Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Tiphaine Gruson, Stéphanie Guilmeau

Copyright(s) : (c) La Manufacture du Patrimoine ; (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel